



## Lettre Infos du SNUipp-FSU 66 du jeudi 9 juin 2022

### Sommaire :

- Résultats Mouvement 2022 : des nominations d'office et une opacité inadmissibles !
- Refus de temps partiel : formuler des recours pour ne pas subir !
- Le SNUipp-FSU 66 rencontre le DASEN des P.O. : toutes les infos
- Décharges de direction des écoles 1, 2 et 3 classes : quand l'administration ne respecte pas ses propres textes réglementaires ! Répondez à notre enquête !
- Adhérer au SNUipp-FSU 66 pour 2022/2023, c'est déjà possible !

### Mouvement 2022 : des nominations d'office et une opacité inadmissibles !

#### Que faire après les résultats ?

Comme prévu et contrairement à ce que certains laissaient penser, les résultats du mouvement ont bien été envoyés le mardi 7 juin à chaque participant.

D'après les premiers retours que nous avons, il y aurait cette année beaucoup de nominations d'office à titre provisoire, sur des postes non demandés.

**Vous n'avez pas obtenu de poste, vous êtes muté sur un poste non demandé, vous avez un doute sur votre résultat, contactez-nous pour élaborer un recours. Nous vous accompagnerons dans toutes vos démarches.**

**En cas de doute ou de questions, nous contacter de préférence par mail en joignant l'accusé de réception : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr).** Voici aussi notre numéro de téléphone : 04.68.50.78.44

Connectez-vous sur [notre application dédiée](#) pour nous communiquer votre résultat. Plus nous aurons d'informations, plus nous pourrons vérifier les opérations ! Il est aussi important pour les représentants des personnels de connaître la composition de chaque école du département.

### Refus de temps partiel : situation inacceptable, formulons massivement des recours !

**Refus de temps partiel : le SNUipp-FSU 66 est à vos côtés !**

**Les résultats des demandes de temps partiels seront communiqués aux collègues concernés ces jours-ci.**

**Dès réception de votre refus, nous vous engageons à formuler un recours auprès du DASEN et à saisir la CAPD dans le même temps.** Si votre IEN vous a proposé de changer la quotité demandée et que vous avez refusé (par exemple de 50% à 75 ou 80%) idem !

Contactez-nous pour obtenir notre modèle de courrier : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)

La quotité de travail doit pouvoir être librement choisie : pour le SNUipp-FSU, elle ne constitue pas une « faveur » de l'administration ! pour s'en convaincre, il suffit de regarder au bas de la fiche de paye d'un ou d'une collègue exerçant à temps partiel. Il est inadmissible que les refus se multiplient depuis deux ans. C'est indéniablement la conséquence d'un manque de personnel, d'une situation déficitaire sur le nombre de professeurs des écoles, situation qui résulte de choix politiques.

Les délais sont courts d'ici la fin de l'année ... La CAPD devrait avoir lieu le 7 juillet (dernier jour de classe !).

## Entrevue avec le DASEN : le compte-rendu du SNUipp-FSU 66

Les co-secrétaires du SNUipp-FSU 66 ont rencontré le DASEN ce mardi 7 juin.

### 1. Gestion des personnels

#### Temps partiels :

Les réponses du DASEN concernant les demandes de temps partiel sur autorisation devraient être envoyées aux collègues aujourd'hui ou demain sur leur adresse académique. Celles et ceux qui recevront une réponse négative peuvent déposer un recours gracieux puis saisir la CAPD (nous contacter pour les modèles de lettres). Le DASEN nous a annoncé qu'il avait accordé certaines demandes en prenant en compte certains critères (sociaux, médicaux, situations d'épuisement...). Nous avons dénoncé les manières de faire de certains IEN qui n'ont ni reçu, ni même pas appelé personnellement les collègues concernés par une demande de temps partiel mais qui se sont contentés d'appeler les écoles et de faire passer le message du risque de refus via le directeur ou la directrice ! Nous avons également rappelé notre vive opposition à ces refus qui ne laissent aucun choix aux collègues. Les enseignants ne doivent pas payer les choix politiques du ministre. La quotité de travail doit être librement choisie.

#### Ruptures conventionnelles et disponibilité :

Le DASEN nous dit qu'il a accordé un certain nombre de demandes de ruptures conventionnelles et de mise en disponibilité. Nous attendons de connaître le nombre total de demandes et d'acceptations pour voir si nous avons la même vision « d'un certain nombre » ! Ainsi, même pour quitter l'Education Nationale, des refus sont possibles : c'est une conséquence de la loi de transformation de la Fonction Publique, votée en 2019, contre laquelle la FSU et le SNUipp-FSU s'étaient opposés. Nous continuons de lutter pour son abrogation.

#### Congés de formation :

Nous avons dénoncé l'absence de Groupe de Travail (GT) sur ce sujet ainsi que de CAPD au cours de laquelle les refus doivent être présentés. Tous les ans, nous y siégeons et nous pouvons ainsi vérifier que les règles de classement étaient bien respectées ainsi que la répartition des demandes de collègues (formations répondant à la demande institutionnelle et formations personnelles). Sans ce GT et cette CAPD, une grande opacité est de mise cette année. Le SNUipp-FSU 66 utilisera tous les moyens règlementaires afin de garantir l'équité et la transparence. Nous avons demandé un retour au fonctionnement précédent.

### 2. Non remplacements

Le DASEN nous annonce que la situation s'est fortement améliorée, il avance le nombre de 23 classes non-remplacées par jour. Pour nous, ce nombre est toujours beaucoup trop important. Il ajoute que les 37 contractuels qui sont actuellement dans les écoles voient leur contrat se terminer le 30 juin et qu'ils ne seront pas renouvelés à la rentrée prochaine. Hors période Covid, la situation du remplacement était déjà compliquée et continuera de

l'être puisque les moyens ne sont pas là : un plan d'urgence et d'investissement pour l'Ecole est plus que jamais nécessaire !

### **3. Carte scolaire (ouvertures et fermetures de classes)**

Nous avons renouvelé notre demande de gérer les opérations de carte scolaire avant la rentrée de septembre. Cela éviterait en effet la désorganisation actuelle dans certaines écoles, avec des collègues qui partent ou qui arrivent après la rentrée, suite aux fermetures et ouvertures de classes. Le DASEN n'est pas opposé à cette proposition, affaire à suivre. De plus, le SNUipp-FSU 66 a demandé à ce que les élèves ukrainiens accueillis dans plusieurs écoles du département soient comptabilisés dans les effectifs pour les prochaines opérations de carte scolaire.

### **4. Décharges de directions des écoles de 1, 2 et 3 classes :**

Nous avons dénoncé une fois de plus le fait que des directrices et directeurs d'écoles de 1, 2 et 3 ne bénéficient pas du peu de temps de décharge prévu par la réglementation. Le DASEN nous a dit avoir fait passer la demande aux IEN et nous invite à lui faire remonter les situations encore difficiles. Si vous êtes concernés ou si vous connaissez un collègue dans cette situation, merci de répondre à notre petite enquête que vous trouverez dans ce mail.

### **5. Stagiaires rentrée 2022 :**

Le DASEN nous indique qu'il devrait y avoir 33 collègues stagiaires, lauréats des concours, dans les P.O l'année prochaine. Certains d'entre eux seront à temps plein dans les classes (ceux qui ont un master MEEF), les autres à mi-temps. Des étudiants seront cette année encore dans nos écoles 1/3 du temps.

Nous avons demandé au DASEN que les collègues qui vont partager leur classe avec ces collègues stagiaires ou étudiants soient prévenus très tôt, pour éviter les situations connues l'année dernière où certains cherchaient leur complément de service dans les tableaux du mouvement.

**Décharges de direction des écoles 1, 2 et 3 classes : quand l'administration ne respecte pas ses propres textes réglementaires !**

**Faites-nous remonter votre situation afin que le SNUipp-FSU 66 intervienne efficacement !**

*Je copie/colle les 4 questions ci-dessous et j'envoie à [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) :*

***Mon école :***

***Nombre de classes :***

***De combien de jours de décharge ai-je bénéficié cette année scolaire 2021/2022 ?***

***Commentaire libre sur ces jours de décharge direction (jours annoncés à l'avance ou pas, bien répartis sur l'année ou pas, placés à des moments utiles ou pas, etc...) :***

L'année scolaire se termine, les vacances approchent, mais les directeurs d'école savent bien que les tâches administratives sont loin d'être finies, juin et septembre étant des mois particulièrement prenants.

**Les directeurs des « petites » écoles doivent bénéficier, statutairement, de décharges de direction :**

**- classe unique : 6 jours par an**

**- école de 2 ou 3 classes : 12 jours par an**

La revendication du SNUipp-FSU nationalement est de 1/4 de décharge pour ces écoles.

L'année dernière, de nombreux collègues d'écoles de 1 à 3 classes nous avaient contactés au sujet de leurs décharges de direction non honorées. Force est de constater que la situation n'est pas meilleure cette année.

Nous avons remis ce sujet sur la table lors de notre rencontre avec le DASEN mardi 7 juin 2022. **Suite à vos retours, obtenons ensemble le respect du nombre de jours de décharge prévus dans chaque école !**

## Adhérer au SNUipp-FSU 66 pour l'année prochaine



**Pour enlever dès maintenant une tâche de la liste des choses à faire à la rentrée, adhérez dès maintenant au SNUipp-FSU 66 pour 2022/2023 !**

Plus nombreux et nombreuses, plus fort.es ! Vous comptez sur nous, nous comptons sur vous !

Je renforce le collectif du premier syndicat des écoles au niveau national ainsi que dans les Pyrénées-Orientales !

☞ [Pour rejoindre le SNUipp-FSU, c'est par ici !](#)

Au SNUipp-FSU, nous pensons qu'adhérer au syndicat majoritaire ne peut que renforcer son poids face à l'administration ou au ministère.

Lors des opérations du mouvement, les délégués du personnel œuvrent chaque année pour éviter les erreurs administratives et restent très vigilants face aux éventuels passe-droits. Les très nombreux appels, mails, fiches de contrôle syndical reçues cette année marquent une certaine forme de reconnaissance de notre travail, nous vous en remercions.

Le travail des délégués du personnel SNUipp-FSU ne se limite pas à la vérification des procédures administratives (mouvement, promotions, permutations, congés de formation...) et à l'information de la profession par voie de presse ou de mails. Nous sommes interpellés quotidiennement par de nombreux collègues. Nous essayons de répondre le plus efficacement possible aux sollicitations (accompagnement lors de convocations par les IEN ou le DASEN, accompagnement lors de saisie du Tribunal Administratif...).

☞ [Pour ces raisons et bien d'autres, rejoignez le SNUipp-FSU 66 pour 2022-2023 !](#)

### [Se \(re\)syndiquer au SNUipp-FSU !](#)

Le **SNUipp-FSU 66**, c'est une équipe de 10 militant-es, collègues enseignant.es dans le département et en Andorre, déchargé-es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils et elles l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué-es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du **SNUipp-FSU 66**, c'est de pouvoir compter sur ses militant.es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué-es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

**Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.**

Je me syndique ☞ [ICI](#)



Pour nous suivre et nous contacter:

E-mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)

Site internet du 66: <http://66.snuipp.fr/>

Site internet national :SNUipp-FSU National: <http://www.snuipp.fr>

Adresse: 18, rue Antoine Condorcet 66000 Perpignan

Permanences les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h

Téléphone: 04.68.50.78.44

 [snuippfsu66](https://www.instagram.com/snuippfsu66)  [@snuipp66](https://twitter.com/snuipp66)  [SNUipp-FSU 66](https://www.facebook.com/SNUipp-FSU-66)

*Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?*

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**

## Ton équipe du SNUipp-FSU 66 pour 2021/2022 !

|  |   |   |   |   |   |   |  |   |   |
|--|---|---|---|---|---|---|--|---|---|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Emma<br>Chazarenc  | Jean-<br>François<br>Noguès   | Audrey<br>Corrège   | Jérôme<br>Guy   | Océane<br>Salles  | Raymond<br>Bot  | Aurélie<br>Frénel   | Frédéric<br>Traby  | Laure<br>Martinez   | Christophe<br>Noguère   |